



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

Avis public d'entrée en vigueur du *Règlement 2023-558 modifiant le règlement n° 2016-490, décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1*

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que lors d'une séance du conseil tenue le 2 octobre 2023, la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté le Règlement 2023-558 modifiant le règlement n° 2016-490, décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

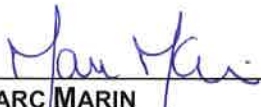
Un avis ministériel décrétant l'entrée en vigueur des règlements municipaux révisés sur la taxe municipale pour le 9-1-1 a été publié à la partie 1 de la Gazette officielle du Québec le 16 décembre 2023.

Ces modifications réglementaires auront pour effet de:

- Rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone à compter du 1^{er} janvier 2024;
- Mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la municipalité, situé au 35, Chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley.

Donné à Sainte-Catherine-de-Hatley, le 19 décembre 2023.

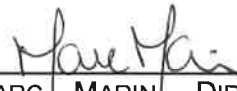


MARC MARIN
Directeur général et greffier trésorier

Certificat de publication relatif au Règlement 2023-558 modifiant le règlement n° 2016-490, décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Je, soussignée, Marc Marin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été publié et affiché conformément à la loi, au bureau municipal situé 35, Chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley, à l'église Sainte-Catherine et au 50 de la Grand-Rue à Sainte-Catherine-de-Hatley, à compter du 19 décembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 19 décembre 2023.



MARC MARIN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER-TRÉSORIER